

# CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

### MARDI 31 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mai, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 13  
Présents : 12  
Absent : 1  
Pouvoir : 1  
Votants : 13

*Date de convocation : 25.05.2016*

*Affichage du compte-rendu : 08.06.2016*

#### Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 <sup>er</sup> adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 <sup>e</sup> adj.
PERRIER Patrice, 3 <sup>e</sup> adj.	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick
HARDÉ Séverine	ROUHAUD J-François	TURMEL Catherine

Absente excusée : MEIGNÉ Guylène (pouvoir à M. Hardy)

Secrétaire de séance : ROUHAUD Jean-François

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

##### 1. Voirie

- Travaux de voirie - programme 2016 : validation du programme de travaux et lancement de la consultation des entreprises
- Accès au cimetière : projet d'aménagement suite à la proposition des services du Département 35

##### 2. Bâtiments

- Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal rue de Romagné (restaurant du CAT) : choix de l'entreprise de travaux

##### 3. Environnement - Installations classées :

- Avis sur le dossier Société Ouestmin (consultation du public)
- Avis sur le dossier Société Transports Gélin (consultation du public)
- Avis sur le dossier Société Abera (enquête publique)

##### 4. CODD expertise secteur La Vigne/Coglais :

- Lancement de la consultation des bureaux d'étude

##### 5. SCOT - Autorisation du Droit des Sols (ADS) :

- Convention relative à l'instruction du droit des sols : avenant N°1

## 6. Fougères Communauté :

- CR du conseil communautaire
- Modification statutaire - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

## 7. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

8. Questions diverses : travaux de voirie définitive du lotissement des Tilleuls, informations diverses, ...

## 9. Questions ouvertes

\*\*\*\*\*

### Information de la démission d'un membre du conseil municipal

Monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de Madame Véronique LACONCHE du conseil municipal, par courrier reçu ce jour 31.05.2016. Sa démission est effective dès réception de ce courrier par le maire. Sa lettre a été transmise sans délai à M. le préfet.

La liste unique des élections municipales 2014 ne comportant pas d'autre candidat, le poste reste vacant. Les membres en exercice au sein du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes sont donc au nombre de 13.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 28.04.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

## 1. VOIRIE

### Travaux de voirie - programme 2016

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à la voirie présente l'avant-projet détaillé établi par le maitre d'œuvre pour le programme de voirie 2016, sur la base du recensement des besoins réalisé par la commission voirie.

La partie la plus importante du programme est consacrée à la réfection complète en enrobé de la voirie rejoignant la rue de La Salorge (La Croix - le Val) à la RD 18 (carrefour VC44). Ces travaux sont inscrits au titre d'un programme d'investissement au budget 2016. Les autres travaux relèvent de l'entretien et consistent en la pose de bi-couche.

La consultation sera être lancée courant juin pour une attribution lors du conseil municipal de juillet. Les travaux devront être finis pour fin octobre/début novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- De valider l'avant-projet détaillé présenté pour les travaux de voirie programme 2016
- De lancer la consultation des entreprises de travaux sur la base du DCE établi par le maitre d'œuvre. Ce marché sera passé selon une Procédure Adaptée en application de de l'article 27 du Décret du 25.03.2016.

## **Accès au cimetière : projet d'aménagement suite à la proposition du Département**

Après avoir rappelé l'historique du dossier (abandon du projet de rond-point, constitution d'une cellule mixte sécurité qui a reconnu une anomalie de la voie), monsieur le maire présente à l'assemblée, le projet d'aménagement proposé par le conseil départemental pour l'accès au cimetière.

Il consisterait en un aménagement entrée/sortie, en face de la VC44 de la Perrière, avec la suppression de la sortie actuelle, mais le maintien de la voie d'accès pour les véhicules venant du bourg. Pour ceux venant de St Hilaire, un aménagement pourrait être envisagé. De nouvelles places de stationnement pourraient être créées sur les espaces disponibles.

Monsieur le maire souhaite poursuivre la négociation avec le conseil départemental afin d'obtenir son soutien financier sur ce projet.

Le conseil municipal soutient à l'unanimité la proposition de monsieur le maire et valide le principe des travaux qui devront être précisés.

## **2. BATIMENTS**

### **Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment communal rue de Romagné (restaurant du CAT) : choix de l'entreprise et autorisation de signature du devis**

Monsieur Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments, rappelle aux élus la consultation lancée pour les travaux de remplacement des menuiseries du bâtiment communal situé rue de Romagné et accueillant le restaurant du CAT. La contrainte exigée dans ce marché réside dans le planning des travaux, puisque le remplacement des fenêtres doit avoir lieu courant août pendant la fermeture du restaurant du CAT.

Une seule offre est parvenue en mairie. La commission des bâtiments, après étude de celle-ci, et considérant sa conformité au cahier des charges, son prix inférieur à l'estimatif, et l'engagement de l'entreprise à réaliser les travaux courant août, propose au conseil municipal de retenir cette offre.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission bâtiments,

Vu les crédits suffisants inscrit au BP 2016 (Op. 33 - 21318)

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- De retenir l'offre de Tecni'Logis (35300 Fougères) pour un montant de :
  - 17 367, 00 € HT soit 20 840, 40 € TTC pour les fenêtres et porte double
  - 3 583, 31 € HT soit 4 299, 97 € TTC pour les volets

Ce qui représente un total de 20 950, 31 € HT soit 25 140, 37 € TTC

- Autorise monsieur le maire à signer les devis.

### 3. ENVIRONNEMENT

#### Consultation du public - Dossier Ouestmin

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'environnement, rappelle que le projet Ouest-Min (Agrial) porté à la consultation du public, consiste en l'exploitation d'une installation de broyage, concassage, criblage, ensachage de produits minéraux naturels implantées Parc d'Activités de Plaisance 2.

La commission Environnement, réunie le 23 mai dernier, a émis les avis suivants :

- Avis favorable sur le projet présenté dans le dossier
- Pas d'observation particulière sur l'intégration paysagère ou l'architecture du bâtiment.
- Sera attentive à l'impact sonore autour du site
- Prend acte de la maîtrise de l'empoussièrement du site
- Précise que ce site sera desservi par l'entrée principale de la Zone de Plaisance

La commission propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable en étant attentif à l'exécution conforme au projet et à la maîtrise du fonctionnement du site.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission environnement

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un AVIS FAVORABLE, assortie de l'observation suivante : la desserte du site se fera exclusivement par les entrées de la Zone de Plaisance (Rd18 ou bretelle d'accès direct de l'A84).

#### Consultation du public - Dossier Transport Gélin (SCI des Nolières)

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'environnement, rappelle que le projet Transport Gélin (SCI des Nolières), porté à la consultation du public, consiste en l'exploitation d'un entrepôt couvert de stockage de matières, produits ou matériaux combustibles implanté Parc d'Activités de Plaisance 2.

La commission Environnement, réunie le 23 mai dernier, a émis les avis suivants :

- Avis favorable sur le projet présenté dans le dossier
- Pas d'observation particulière sur l'intégration paysagère ou l'architecture du bâtiment.
- Sera attentive à l'impact sonore autour du site
- Précise que ce site sera desservi par l'entrée principale de la Zone de Plaisance
- Prend note de la surface imperméable de 18 000 m<sup>2</sup> pouvant avoir une incidence sur l'état du cours d'eau des Vairies, un bassin d'orage et de régulation est prévu pour pallier à cette problématique.

La commission propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable en étant attentif à l'exécution conforme au projet et à la maîtrise du fonctionnement du site.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission environnement

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un AVIS FAVORABLE, assortie de l'observation suivante : la desserte du site se fera exclusivement par les entrées de la Zone de Plaisance (Rd18 ou bretelle d'accès direct de l'A84).

### **Enquête publique - Dossier Abéra**

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'environnement, rappelle que le projet Abéra soumis à enquête publique, consiste pour l'entreprise à obtenir l'autorisation d'augmenter son activité de pointe et d'épandre la totalité des boues de la station d'épuration située Rue Victor Roussin à St Brice en Cogles sur des terres agricoles. 23 communes sont impactées.

La commission Environnement, réunie le 23 mai dernier, a émis les avis suivants :

- Avis favorable au projet présenté dans le dossier compte tenu de la faible emprise se situant sur la commune
- S'interroge quant à l'absence de réflexion menée sur l'intérêt d'un projet de méthanisation à l'échelle du Pays de fougères
- S'interroge également sur la quantité disponible de surface épandable à moyen terme restante sur la commune au bénéfice d'un projet industriel et ceci au détriment des agriculteurs de la commune
- Rappelle que la station d'épuration des communes de Romagné et Saint Sauveur des Landes a également besoin de surface épandable pour les boues de la station.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission environnement

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un AVIS FAVORABLE, assortie des deux observations suivantes :

- Regrette l'absence de réflexion sur un projet de méthanisation à l'échelle du Pays de Fougères
- Formule le souhait que de telles mobilisations de terres d'épandage pour des projets industriels restent maîtrisées afin que les besoins des agriculteurs de la commune soient par ailleurs satisfaits.

<p><b>4. CODD EXPERTISE PORTANT SUR LE SECTEUR RUE DE LA VIGNE - RUE DU COGLAIS</b></p>
---

### **Lancement de la consultation des bureaux d'étude**

Le lancement de consultation (marché à procédure adaptée) sur la base du cahier des charges validé par le conseil municipal a eu lieu, par l'envoi d'un AAPC et la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-megalis.

Le délai de réception des offres est fixée au mardi 28 juin 2016 à 12h30. A l'issue de l'analyse des offres, 3 à 5 cabinets d'étude seront reçus en audition, qui a été fixée dans la consultation au lundi 11 juillet 2016. L'attribution du marché aura lieu lors du prochain conseil municipal. Notification du marché : début septembre. Durée de l'étude : 6 mois.

Monsieur le maire sollicite des élus disponibles toute la journée le lundi 11 juillet pour participer aux auditions. M. Boivent et Mme Hardé sont volontaires pour y participer.

#### **5. SCOT : convention relative à l'instruction du droit des sols : avenant 1**

Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune au service "Application du Droit des Sols" (ADS) du SCOT du Pays de Fougères. Afin de continuer à bénéficier de ce service mutualisé, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'instruction du droit des sols.

Le montant de la participation réelle 2015 (du 01/07 au 31/12/2015) s'élève à 403,00 €. Le prévisionnel 2016 s'élève à 942.50 €, mais la participation sollicitée sera de 477,75 €, la commune présentant un solde créditeur de 464,75 € au titre de 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention ADS applicable à compter du 01.07.2016.

#### **6. FOUGERES COMMUNAUTÉ**

##### **Compte-rendu de conseil communautaire**

Le CR du 18.04.2016 a été transmis à chaque conseiller municipal.

##### **Modification statutaire de Fougères Communauté : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Monsieur le maire rappelle que l'assainissement non collectif est une compétence optionnelle de Fougères Communauté. Afin de limiter cette compétence au seul volet non collectif lors du passage en Communauté d'agglomération au 01.01.2017, la Communauté de communes propose de modifier, à compter du 01.08.2016 l'article 7.8 de ses statuts ainsi :

##### **« 7-8 assainissement non collectif - compétence facultative**

- Assurer, au titre d'une compétence facultative, le service de contrôle des équipements d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire communautaire, le gérer et instituer les redevances nécessaires à son financement ».

Monsieur le maire propose donc d'accepter la modification statutaire de Fougères Communauté relative à la compétence assainissement non collectif.

*Monsieur Perrier ne participe pas à ce vote. Votants : 12*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un AVIS FAVORABLE à la modification statutaire de Fougères Communauté au 01.08.2016.

## 7. DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION : RAPPORT

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur les biens cadastrés YH 180 et YH 205

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Lotissement des Tilleuls : voirie définitive

Monsieur le maire informe les conseillers que la voirie définitive du lotissement des Tilleuls est achevée, et qu'il reste les trottoirs à finaliser (report en raison de conditions météorologiques).

En outre, il informe les élus que les logements locatifs de Fougères Habitat sont occupés depuis une dizaine de jours. Les élus sont invités le lundi 06 juin entre 18 h et 18h30 à visiter les logements de Fougères Habitat en accession.

Monsieur le maire rappelle qu'il reste 4 lots à vendre dans ce lotissement communal.

### Informations diverses

- ✓ AMF 35 : Assemblée générale de l'Association des Maires à St Sauveur, le 1<sup>er</sup> juillet à la salle multifonction. Tous les conseillers sont invités à y participer.
- ✓ TAP : Intervention de Fougères Comm. reconduite pour l'année scolaire 2016-2017
- ✓ Transports scolaires : le Département 35 a décidé de réduire le service des transports scolaires pour les élèves de secondaire du 27/06 au 02/07/2016
- ✓ Pôle santé intercommunal : accord de principe de l'Etat sur la DETR (30% du montant subventionnable soit une subvention de 120 000 €)
- ✓ Plateau multisport : les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis, sur site, à 10h30 à compter du 15/06/2016 (début des travaux). Le choix de coloris pour les différents matériaux sera à faire avant fin juin. Une réunion est fixée au jeudi 16/06/2016 à 19h30 en mairie pour valider ces coloris. Les travaux devront être terminés pour fin novembre 2016.
- ✓ Le service des domaines a informé la commune de son droit de priorité sur la vente d'un terrain d'une surface d'1ha 66a 75ca cadastré YH218 et bordant l'A84. Ce terrain

boisé est classé et protégé au PLU de la commune. Monsieur le maire précise qu'un bornage contradictoire a été effectué. La clôture autoroutière reste sur le domaine public de l'Etat, qui en conserve la propriété et demeure responsable de son entretien et de son maintien en bon état pour la protection et la sécurité de l'A84.

Le riverain étant intéressé par cet achat, il est proposé de ne pas donner suite.

<b>9. QUESTIONS OUVERTES</b>
------------------------------

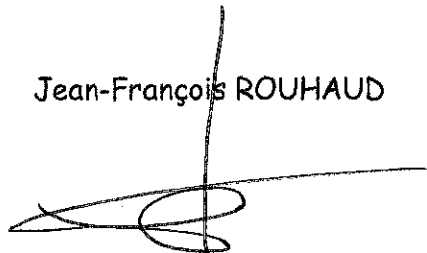
*Pas de questions ouvertes.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance

Jean-François ROUHAUD



Le maire

Jean-Pierre HARDY

